

## Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson le 5 novembre 2015

### Présidence : Mme Natacha Zari-Stucki

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : De fixer pour la législature 2016-2021 les indemnités des membres de la Municipalité comme suit :

Indemnité forfaitaire annuelle du Syndic	CHF	13'000.00
Indemnité forfaitaire annuelle des Municipaux	CHF	10'000.00
Vacations et séances de Municipalité, par heure	CHF	43.00
Indemnités de déplacement, par kilomètre	CHF	0.75
Indemnités de vacances		10.64%

Ainsi délibéré en séance du 5 novembre 2015.

La Présidente :



Natacha Zari Stucki



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich